



BULLETIN MUNICIPAL de FONTENOY le CHATEAU

Bulletin n°15 – janvier 2013

V
I
T
'
L
U

V
I
T
'
S
U

Fusion Fontenoy-le-Château, Le Magny

Comme vous avez pu le lire dans le compte-rendu du conseil municipal ou l'entendre, la commune de Fontenoy-le-Château et la commune de Le Magny ont fusionné pour créer une seule et même commune, Fontenoy-le-Château.

Ce bulletin municipal vous informe du déroulement de cette fusion.

Les bases de la fusion :

- La fusion a été sollicitée par le maire et la majorité du conseil municipal de Le Magny (délibération en date du 24 novembre 2012).
- Elle a été guidée au plan de la légalité par la préfecture. Elle devait se faire impérativement avant le 31 décembre 2012 en raison des prochaines élections municipales.
- L'idée de fusion a été approuvée, dès le début, par Frédéric Drevet, conseiller général du canton de Bains-les-Bains et par Michel Fournier, président de la Communauté de Communes du Val de Vôge.

Les constats initiaux :

- 1 – Fontenoy-le-Château et Le Magny ont déjà une existence commune : enfants scolarisés à Fontenoy-le-Château ; services, bibliothèque, culte, commerces sont à Fontenoy-le-Château. En fin de vie, le cimetière accueille les défunts, le monument aux morts porte les noms de soldats de Le Magny, morts pour la France.
- 2 - Au plan géographique, une des seules communes qui pouvait fusionner avec Le Magny était Fontenoy-le-Château.
- 3 – Au plan historique, de nombreux habitants de Fontenoy-le-Château ont travaillé, côte à côte, avec des habitants de Le Magny, aux carrières en particulier.

Comment la fusion ?

Le conseil municipal de Fontenoy-le-Château, après la décision du conseil municipal de Le Magny :

- a dressé un état des lieux aidé par la trésorière de Bains-les-Bains, l'agent patrimonial et le chef d'unité territorial ONF et la Direction Départementale des Territoires. La conclusion de cet état des lieux fut le suivant :
- la situation financière de Le Magny était globalement saine,
- la forêt communale était intéressante,
- mais l'état de la voirie ainsi que des réseaux d'eau était problématique et conduisait à des investissements à très court terme.

Le bilan du conseil municipal était très net : Fontenoy-le-Château n'avait pas les finances pour supporter un investissement important pour Le Magny.

Le conseiller général Frédéric Drevet a été immédiatement saisi du problème et l'a pris totalement en compte. Monsieur Christian Poncelet, président du Conseil Général et Monsieur Christian Franqueville, député de notre circonscription, ont été sollicités et ont annoncé leur engagement d'aider financièrement Fontenoy-le-Château dans son investissement pour Le Magny.

Ainsi, le 20 décembre, le conseil municipal de Fontenoy-le-Château a voté à l'unanimité pour la fusion.

Le 26 décembre, Madame la Préfète arrêta la création de la nouvelle commune de Fontenoy-le-Château. Elle décidait de la suspension de fonction des maires et des adjoints et créait un conseil municipal à 19 avec 15 conseillers de Fontenoy-le-Château et 4 conseillers de Le Magny, ces derniers, dans l'ordre du tableau.

Le 7 janvier, le conseil municipal à 19 se réunissait avec la ferme volonté d'intégrer les élus de Le Magny dans des postes de responsabilité.

Ont été élus :

- comme maire, André Boban (13 voix sur 16),
- comme adjoints 1 : Patrick Marchal (12 voix sur 16), 2 : Patrick Vilmar (14 voix sur 16), 3 : Jean-Yves Claudon (14 voix sur 16),
- un représentant de Le Magny figure dans les principales commissions.

L'avenir :

Le conseil municipal voulait que les conseillers municipaux de Le Magny soient pleinement intégrés dans l'équipe de Fontenoy-le-Château. C'est chose faite.

Dorénavant, Patrick Marchal, sous la totale responsabilité d'André Boban, est chargé de l'intégration de Le Magny à Fontenoy-le-Château.

Ses actions devront être tournées prioritairement vers la population. Elles devront être orientées vers la fusion financière, administrative et l'état civil. Elles concerneront les travaux à engager au plus tôt, en fonction des subventions obtenues.

La fusion de Fontenoy-le-Château et de Le Magny est une décision d'avenir. Une petite commune de 26 habitants avec des aînés en nombre important, n'a plus la possibilité de vivre et de fonctionner seule. Alors que l'actualité nous informe sur des regroupements des communautés de communes, parler de regroupement des communes est un véritable engagement pour demain, sans pour autant, que les communes fusionnées perdent leur spécificité et leur âme.

Le maire et le conseil municipal remercient toutes les personnalités qui ont aidé à cette décision de fusion.